

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 15 juillet 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 DVD 7 - DAE Subventions (34.000 euros) et conventions avec l'association Wimoov.**

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Wimoov une convention de fonctionnement pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 24 000 euros et une convention d'équipement de 10 000 euros ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe Najdovski au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Wimoov d'une part, une convention de fonctionnement pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 24 000 euros et d'autre part, une convention d'équipement de 10 000 euros. Le texte de ces conventions est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant total de 34 000 euros est attribuée à l'association Wimoov (n° SIMPA : 18534, n°dossiers : 2019\_04682 et 2019\_09137).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement et au budget d'investissement de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**